



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

THIRTEENTH YEAR

814 *th* MEETING: 29 APRIL 1958

ème SÉANCE: 29 AVRIL 1958

TREIZIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/814).....	1
Adoption of the agenda.....	1
Complaint of the representative of the Union of Soviet Socialist Republics in a letter to the President of the Security Council dated 18 April 1958 entitled "Urgent measures to put an end to flights by United States military aircraft armed with atomic and hydrogen bombs in the direction of the frontiers of the Soviet Union" (S/3990, S/3991, S/3995, S/3997).....	1
Annex	17

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/814).....	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Plainte du représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, contenue dans une lettre en date du 18 avril 1958 au Président du Conseil de sécurité, et intitulée : « Adoption de mesures urgentes pour faire cesser les vols d'aéronefs militaires des Etats-Unis d'Amérique, armés de bombes atomiques et de bombes à l'hydrogène, dans la direction des frontières de l'Union soviétique » (S/3990, S/3991, S/3995, S/3997).....	1
Annexe	17

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

* * *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

EIGHT HUNDRED AND FOURTEENTH MEETING

Held in New York, on Tuesday, 29 April 1958, at 11 a.m.

HUIT CENT QUATORZIÈME SÉANCE

Tenue à New-York, le mardi 29 avril 1958, à 11 heures.

President: Mr. Henry Cabot LODGE
(United States of America).

Present: The representatives of the following countries: Canada, China, Colombia, France, Iraq, Japan, Panama, Sweden, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/814)

1. Adoption of the agenda.
2. Complaint of the representative of the Union of Soviet Socialist Republics in a letter to the President of the Security Council dated 18 April 1958 entitled "Urgent measures to put an end to flights by United States military aircraft armed with atomic and hydrogen bombs in the direction of the frontiers of the Soviet Union" (S/3990).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Complaint of the representative of the Union of Soviet Socialist Republics in a letter to the President of the Security Council dated 18 April 1958 entitled "Urgent measures to put an end to flights by United States military aircraft armed with atomic and hydrogen bombs in the direction of the frontiers of the Soviet Union" (S/3990, S/3991, S/3995, S/3997)

1. The PRESIDENT: I call on the representative of the Soviet Union on a point of order.
2. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should like to ask a question. Does the President propose to apply rule 20 of the rules of procedure of the Security Council, which reads:

"Whenever the President of the Security Council deems that, for the proper fulfilment of the responsibilities of the Presidency, he should not preside over the Council during the consideration of a particular question with which the member he represents

Président : M. Henry Cabot LODGE
(Etats-Unis d'Amérique).

Présents : Les représentants des pays suivants : Canada, Chine, Colombie, France, Irak, Japon, Panama, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/814)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Plainte du représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, contenue dans une lettre en date du 18 avril 1958 au Président du Conseil de sécurité, et intitulée : « Adoption de mesures urgentes pour faire cesser les vols d'aéronefs militaires des Etats-Unis d'Amérique, armés de bombes atomiques et de bombes à l'hydrogène, dans la direction des frontières de l'Union soviétique » (S/3990).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Plainte du représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, contenue dans une lettre en date du 18 avril 1958 au Président du Conseil de sécurité, et intitulée : « Adoption de mesures urgentes pour faire cesser les vols d'aéronefs militaires des Etats-Unis d'Amérique, armés de bombes atomiques et de bombes à l'hydrogène, dans la direction des frontières de l'Union soviétique » (S/3990, S/3991, S/3995, S/3997)

1. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique pour une question d'ordre.
2. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : Monsieur le Président, je voudrais poser une question. N'avez-vous pas l'intention d'appliquer l'article 20 du règlement intérieur du Conseil de sécurité ? Cet article se lit comme suit :

« Si le Président du Conseil de sécurité estime que, pour s'acquitter comme il convient des devoirs de sa charge, il doit s'abstenir de diriger les débats lors de l'examen d'une question déterminée au regard de laquelle le membre qu'il représente se trouve dans

is directly connected, he shall indicate his decision to the Council. The Presidential chair shall then devolve, for the purpose of the consideration of that question, on the representative of the member next in English alphabetical order”

3. My question is prompted by the fact that at the last meeting of the Council it was sometimes difficult to tell where the statements of the United States representative ended and those of the President of the Security Council began.

4. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): I was surprised to hear the representative of the Soviet Union imply that the President should vacate the Chair on this occasion. Under rule 20 of the provisional rules of procedure of the Security Council, which has been quoted, this is entirely a matter within the discretion of the President of the Council. Rule 20 permits the President to vacate the Chair when he deems that, for the proper fulfilment of the responsibilities of the presidency, he should not preside over the Council.

5. For my part, I wish to say that my delegation has the fullest confidence in the President's capacity to conduct our deliberations with fairness and impartiality. I express the hope that he will not feel it necessary to invoke rule 20.

6. Mr. ILLUECA (Panama) (*translated from Spanish*): I doubt very much whether the question raised by the representative of the Soviet Union is really a point of order. I say this because rule 20 of the rules of procedure, which the Soviet Union representative quoted, does not authorize members of the Security Council to raise points of order of this kind, but quite clearly and definitely leaves to the discretion of the President the decision to cease presiding over a debate if he deems that advisable.

7. At the same time none of us can have failed to observe that when the Soviet Union representative submitted his complaint on 18 April he did so in the knowledge that Mr. Lodge was President of the Council. We observed the promptness with which Mr. Lodge responded to the Soviet request and his impartiality during the debate. In the circumstances it seems to me inappropriate for the Soviet Union representative to raise this point of order, since it deals with a matter which is entirely within the discretion of the President.

8. Mr. GEORGES-PICOT (France) (*translated from French*): Since the representative of the Union of Soviet Socialist Republics sought to justify his point of order by referring to the way in which the discussion was conducted at our last meeting, the French delegation feels compelled to give its opinion on the conduct of the discussion.

9. True, we sat from 3 p.m. to 9 p.m. and some of us may have felt that that was forced labour. But forced labour is not within the competence of the Security Council; it is within that of the Economic and Social Council. Moreover, no one suggested that the afternoon meeting should be adjourned and resumed after dinner. Such being the case, we should have only ourselves to blame if we felt that the meeting was too long. No one, in fact, proposed such an adjournment.

une position particulière, il fait part de sa décision au Conseil. La présidence échoit alors, en ce qui concerne ledit examen, au représentant du membre suivant du Conseil de sécurité dans l'ordre alphabétique anglais”

3. Si je pose cette question, c'est qu'à la dernière réunion du Conseil il a parfois été difficile de déterminer où finissait l'intervention du représentant des Etats-Unis d'Amérique et où commençait la déclaration du Président du Conseil.

4. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*] : Je suis surpris que le représentant de l'Union soviétique ait laissé entendre que le Président devrait abandonner la présidence à cette occasion. Aux termes de l'article 20 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité qui a été cité, la décision est entièrement à la discrétion du Président. L'article 20 permet au Président d'abandonner la présidence lorsqu'il estime que, pour s'acquitter comme il convient des devoirs de sa charge, il doit s'abstenir de diriger les débats.

5. Je tiens à dire, pour ma part, que ma délégation a la plus entière confiance dans l'aptitude du Président à diriger nos délibérations avec équité et impartialité. J'espère qu'il n'estimera pas nécessaire d'invoquer l'article 20.

6. M. ILLUECA (Panama) [*traduit de l'espagnol*] : Je doute fort que la question soulevée par le représentant de l'Union soviétique constitue vraiment une question d'ordre. En effet, l'article 20 du règlement intérieur, auquel s'est référé le représentant de l'Union soviétique, ne confère pas aux membres du Conseil la faculté de soulever des questions d'ordre de ce genre. Cet article confère au Président, de façon claire et précise, la faculté de s'abstenir de diriger les débats s'il estime que c'est ce qu'il convient de faire.

7. Il n'échappe à aucun de nous que, lorsque l'Union soviétique a présenté sa plainte le 18 avril, elle savait fort bien que M. Lodge était président du Conseil. Nous avons pu observer la promptitude avec laquelle M. Lodge a répondu à la demande du représentant de l'URSS, ainsi que l'impartialité dont il a fait preuve dans le débat. Dans ces conditions, il me semble que le représentant de l'Union soviétique ne peut pas soulever une telle question d'ordre, puisqu'il s'agit d'une question qui relève entièrement du pouvoir discrétionnaire du Président.

8. M. GEORGES-PICOT (France) : Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques ayant fondé sa question d'ordre sur les conditions dans lesquelles avaient été conduits les débats à notre dernière séance, la délégation française pense qu'elle doit donner son avis sur la façon dont ces débats ont été dirigés.

9. Evidemment, nous avons siégé de 15 heures à 21 heures, et certains d'entre nous ont peut-être pensé que c'était du travail forcé. Mais le travail forcé n'est pas de la compétence du Conseil de sécurité ; il est de celle du Conseil économique et social. D'ailleurs, personne n'a proposé que la séance de l'après-midi soit ajournée pour être reprise après le dîner. Dans ces conditions, nous n'aurions qu'à nous en prendre à nous-mêmes si nous estimions que cette séance a été

Yet it was for us to do so, and not the President. The President, for his part, took a vote on all the proposals put forward. It is our view, therefore, that the procedure followed was perfectly regular, and we have complete confidence in the President's capacity to continue to preside over our debates with all the necessary impartiality and objectivity.

10. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I do not quite understand the discussion to which my question gave rise. I did not submit any proposal, nor did I make any request. I merely put a question to the President of the Security Council in connexion with rule 20. I quoted that rule and I am fully aware of the fact that it is for the President to decide whether or not to apply it.

11. In view of the fact that the issue before the Council is one with which the United States is directly connected — for that rule covers precisely such cases — my question was fully justified. It was addressed to the President of the Council and not to members.

12. The PRESIDENT: The present occupant of the Chair would like to express his thanks to the members who have spoken and also to say that the question of the representative of the Soviet Union is perfectly legitimate. There is no question about that. The pertinent part of rule 20 which the present occupant of the Chair would like to quote is as follows:

“Whenever the President of the Security Council deems that... he should not preside over the Council... he shall indicate his decision to the Council.”

In other words, the President of the Council has to consider the matter and then decide it.

13. The present occupant of the Chair has considered this question carefully. In order to reach the spirit of the rule he has taken note that in parliamentary bodies within a national government a member will disqualify himself if in his opinion the matter that confronts the body involves his personal interests. Transferring that line of thought to an international body like this, one would conclude that a representative of a Government should disqualify himself if the matter before the international body is one in which his Government has a selfish national interest. In my view that is not the case today. The proposal which is before us is one which involves immediately all the countries which are in the Arctic zone, and it involves only a little bit less immediately the whole world because it involves a question of war and peace.

14. So, the pending question not being one which involves a selfish national interest for any of us, including the United States, the present occupant of the Chair does not consider that he should vacate it.

15. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I take note of the President's decision concerning the question which I raised, although I cannot agree with his interpretation of rule 20. There is not a single word in rule 20 about the selfish national interest of any State.

trop longue. Personne, en effet, n'a proposé cet ajournement. Or, c'était à nous à le faire, et non pas au Président. Pour sa part, le Président a mis aux voix toutes les propositions qui lui ont été soumises. Nous estimons donc que la procédure a été conduite régulièrement, et nous avons pleine confiance en la capacité du Président pour continuer à présider nos débats avec toute l'impartialité et toute l'objectivité nécessaires.

10. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Je ne comprends pas très bien la discussion que ma question a provoquée. Je n'ai présenté aucune proposition ; je n'ai rien demandé : j'ai posé une question au Président du Conseil de sécurité concernant l'article 20. J'ai donné lecture de l'article, qui indique très clairement — et je le sais fort bien — que le Président a le droit d'appliquer ou de ne pas appliquer cette disposition.

11. Cependant, puisque la question que nous examinons intéresse directement les Etats-Unis — et que cet article vise précisément des cas de ce genre — ma question est tout à fait légitime. Elle était, d'ailleurs, adressée au Président du Conseil, et non aux membres du Conseil.

12. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Le Président en exercice voudrait remercier les membres du Conseil qui ont pris la parole et ajouter que la question posée par le représentant de l'Union soviétique est parfaitement légitime. Il n'y a aucun doute à ce sujet. Les dispositions pertinentes de l'article 20, que je me permettrai de citer, sont les suivantes :

« Si le Président du Conseil de sécurité estime qu' (...) il doit s'abstenir de diriger les débats (...), il fait part de sa décision au Conseil... »

En d'autres termes, le Président du Conseil de sécurité doit examiner la question et prendre une décision.

13. Le Président en exercice a examiné la question avec beaucoup d'attention. Soucieux de bien saisir l'esprit de cet article, il a noté que, dans les parlements des divers pays, un membre d'une assemblée s'abstient s'il juge que la question à l'étude met en cause ses intérêts personnels. En appliquant le même principe à une assemblée internationale comme celle-ci, on pourrait conclure qu'un représentant d'un gouvernement doit s'abstenir si la question à l'étude met en cause l'intérêt égoïste national de son pays. Je ne pense pas que ce soit le cas aujourd'hui. La proposition dont nous sommes saisis intéresse directement tous les pays ayant des territoires dans la zone arctique, et un peu moins directement le monde entier, car il s'agit d'une question de guerre ou de paix.

14. Aussi, la question à l'examen ne mettant en cause l'intérêt national égoïste d'aucun des pays représentés ici, y compris les Etats-Unis d'Amérique, le Président en exercice n'estime pas devoir abandonner la présidence.

15. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Je prends acte de la décision du Président au sujet de la question que j'ai posée — bien que je ne puisse accepter l'interprétation que le Président a donnée de l'article 20. Dans l'article 20, il n'est nullement question de « l'intérêt national égoïste » d'un Etat.

16. The PRESIDENT: We now proceed to the discussion of the item on the agenda. The Council has before it a draft resolution [S/3995] submitted by the United States of America. The President of the Council, therefore, proposes to recognize himself in his capacity as the representative of the UNITED STATES OF AMERICA.

17. I begin my presentation to the Security Council this morning by referring to the letter which President Eisenhower sent to Prime Minister Khrushchev on 28 April. In that letter he stated:

“The United States has just asked the Security Council to reconvene in order to consider the establishment of an international inspection system for the Arctic Zone. The United States has submitted a constructive proposal to this end. I urge you to join with us in supporting the resolution of the United States now before the Council. Your support of this proposal and subsequent co-operation would help to achieve a significant first step. It would help to reduce tensions, it would contribute to an increase of confidence among states and help to reduce the mutual fears of surprise attack.”

18. The United States has asked the Security Council to meet today to take a step which we believe can in all truth swiftly and significantly lessen the danger to world peace. Last week the Security Council met [813th meeting] to consider the complaint of the Soviet Union that flights by United States military aircraft made in the direction of the frontiers of the Soviet Union constituted a threat to the security of nations. We believe the Council's discussions were useful in that they demonstrated beyond question that the Soviet charges were groundless. We showed that the activities of the United States military aircraft represent purely defensive measures which are altogether reasonable and necessary in view of the conditions with which they must cope.

19. Our flights are a necessary defensive measure against massive surprise attack and it follows, therefore, that if the danger of such attack were removed, the need for this defence could be correspondingly lessened. The United States and many other independent nations have been concerned for a long time about the possibility of such an attack. We must continue to be concerned until a workable solution is found. Despite the strictures made against the United States by the Soviet Union last week, Soviet emphasis upon this problem leads us to hope that the Soviet Union may this week be prepared constructively to join hands with the rest of us.

20. The awesome destructive power of modern armaments makes it at least theoretically possible to wipe out the military capacity of a State — even one of the greatest Powers — in a single attack. But such an attack must come without warning if it is to succeed. If there is a way to guard against such massive surprise attack or to allay fears of such an attack — and the United States believes that there is — we here must

16. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous allons passer à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil est saisi d'un projet de résolution présenté par les Etats-Unis d'Amérique [S/3995]. Le Président du Conseil de sécurité se propose de parler maintenant en sa qualité de représentant des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

17. Je commencerai mon exposé devant le Conseil de sécurité, ce matin, en mentionnant la lettre que le président Eisenhower a envoyée le 28 avril à M. Krouchtchev, président du Conseil des ministres. Le président Eisenhower y déclarait :

«Les États-Unis viennent de demander que le Conseil de sécurité se réunisse à nouveau pour étudier l'établissement d'un système d'inspection internationale de la zone arctique. Les Etats-Unis ont présenté à cette fin une proposition constructive. Je vous prie instamment de vous joindre à nous pour appuyer la résolution des Etats-Unis dont le Conseil est actuellement saisi. En appuyant cette proposition et en prêtant ultérieurement votre collaboration, vous aideriez à accomplir un premier pas important. Vous contribueriez à réduire la tension, à accroître la confiance entre les Etats et à réduire les craintes mutuelles d'attaque par surprise.»

18. Les Etats-Unis ont demandé au Conseil de sécurité de se réunir aujourd'hui pour prendre une décision qui, croyons-nous, peut véritablement amener une diminution rapide et sensible du danger qui menace la paix du monde. La semaine dernière, le Conseil de sécurité s'est réuni [813^e séance] pour examiner la plainte de l'Union soviétique selon laquelle des vols d'aéronefs militaires des Etats-Unis dans la direction des frontières de l'Union soviétique constituaient une menace contre la sécurité des nations. A notre avis, les discussions qui se sont déroulées au Conseil ont été utiles en ce sens qu'elles ont prouvé de façon incontestable que les accusations soviétiques étaient dénuées de fondement. Nous avons montré que les activités des aéronefs militaires des Etats-Unis étaient purement défensives et correspondaient à des mesures à la fois raisonnables et nécessaires, étant donné la situation.

19. Ces vols constituent une mesure défensive nécessaire contre une attaque massive par surprise; il s'ensuit, par conséquent, que si le danger d'une attaque de ce genre était écarté, cette défense serait d'autant moins nécessaire. Les Etats-Unis et nombre d'autres nations indépendantes se préoccupent depuis longtemps de la possibilité d'une telle attaque. Nous devons continuer à nous en préoccuper jusqu'à ce que l'on trouve une solution viable. En dépit des accusations que l'Union soviétique a portées la semaine dernière contre les Etats-Unis, l'importance qu'elle attache apparemment à ce problème nous laisse espérer qu'elle sera, cette semaine, disposée à se joindre à nous tous dans un esprit constructif.

20. L'effroyable pouvoir destructif des armements modernes permet, en théorie, tout au moins, de réduire à néant le potentiel militaire d'un Etat — même d'une des plus grandes puissances — en une seule attaque. Mais une attaque de ce genre, pour être couronnée de succès, doit se produire sans avertissement. S'il existe un moyen de se prémunir contre une attaque massive par surprise ou de dissiper la crainte d'une telle attaque

leave no stone unturned in our effort to find it. In reconvening the Security Council today on the item submitted by the Soviet Union, the United States hopes to help find such a way. Finding means to guard against a surprise attack can have an important bearing on the prospect for future progress on the lowering of tensions and the continued maintenance of international peace. If each country knew for certain that there was no possibility of a surprise attack being launched against it, the fear of war would decrease and we could move forward towards important disarmament measures. The time for such a beginning is long overdue.

21. The United States believes that, given good faith and willingness to engage in purposeful negotiations, the time has come to agree to international inspection to remove the fear of surprise attack in the vital Arctic region. Assuming that the Soviet Union meant what it said last week concerning its fears of surprise attack and knowing that other countries truly fear the prospect of such an attack, we must try to eliminate this danger. We seek a measure which would give us a start toward making great surprise attacks virtually impossible, which consequently would reduce the scale of military activity and could ease the way to significant arms reduction. We propose going ahead with this proposal for an inspection zone in the Arctic without awaiting agreement on disarmament as a whole. This is entirely consistent with the original "open-skies" proposal made by President Eisenhower at the Geneva Conference of the Heads of Government of the four great Powers in 1955¹ which we have always been ready to accept as an independent measure.

22. Our present proposal in no way diminishes our belief that discussions should be renewed urgently on the general question of disarmament.

23. During the Council's discussion last week, various representatives referred to the need to deal with the problem of surprise attack. The Canadian representative reaffirmed his Government's willingness to co-operate in measures of inspection and control involving Canadian territory. He emphasized that it was open to the Soviet Union "to bring about improvement in the international situation... by concerning itself with co-operation in the Arctic region on a system of control and inspection". [813th meeting, para. 62.]

24. The representative of Japan urged the States concerned to make a serious effort to resume negotiations for an agreement on disarmament including "ways and means of preventing surprise attack". [*Ibid.*, para. 103.]

¹ Official Records of the Disarmament Commission, Supplement for April to December 1955, document DC/71, annex 17.

— et les Etats-Unis croient que cela est possible — nous ne devons rien négliger pour le trouver. En demandant au Conseil de sécurité de reprendre aujourd'hui l'examen de la question proposée par la délégation de l'Union soviétique, les Etats-Unis espèrent aider à découvrir une solution. Si l'on trouvait des moyens propres à garantir d'une attaque par surprise, les perspectives d'avenir en seraient considérablement améliorées en ce qui concerne la détente et le maintien de la paix internationale. Le jour où chaque pays aura la certitude qu'il ne peut pas être victime d'une attaque par surprise, la crainte de la guerre diminuera et nous pourrons faire des progrès importants vers le désarmement. Il est grand temps que nous nous engageions dans cette voie.

21. Les Etats-Unis croient que, si les parties en cause sont de bonne foi et ont vraiment le désir de négocier, le moment est venu d'accepter une inspection internationale propre à dissiper la crainte d'une attaque par surprise dans la région arctique, dont l'importance est capitale. Nous supposons que l'Union soviétique était sincère la semaine dernière lorsqu'elle parlait de sa crainte d'une attaque par surprise, et nous savons que d'autres pays ont vraiment cette crainte ; il faut donc essayer d'écartier ce danger. Ce que nous voulons, c'est une première mesure visant à rendre pratiquement impossible en fin de compte toute attaque par surprise, une décision qui permettrait de réduire l'activité militaire et faciliterait une diminution sensible des armements. Nous avons l'intention de soutenir notre proposition de zone d'inspection dans la région arctique sans attendre un accord sur la question générale du désarmement. Cette position est parfaitement compatible avec la proposition initiale, dite « du ciel ouvert », faite à la Conférence des chefs de gouvernement des quatre puissances, tenue à Genève en 1955, par le président Eisenhower¹, proposition dont nous avons toujours été disposés à accepter l'application comme une mesure isolée.

22. Notre proposition actuelle n'affecte en rien notre opinion selon laquelle les discussions sur la question générale du désarmement devraient être reprises d'urgence.

23. Au cours du débat qui a eu lieu au Conseil, la semaine dernière, plusieurs représentants ont mentionné la nécessité de s'occuper du problème de l'attaque par surprise. Le représentant du Canada a réaffirmé que son gouvernement était disposé à coopérer à des mesures d'inspection et de contrôle intéressant le territoire canadien. Il a souligné qu'il était loisible à l'Union soviétique « de faciliter (...) l'amélioration de la situation internationale, en coopérant à un système de contrôle et d'inspection dans la région arctique ». [813^e séance, par. 62.]

24. Le représentant du Japon a invité les Etats intéressés à faire un sérieux effort pour reprendre les négociations en vue d'un accord de désarmement qui comprendrait « les moyens de prévenir une attaque par surprise ». [*Ibid.*, par. 103.]

¹ Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément d'avril à décembre 1955, document DC/71, annexe 17.

25. In the statement of the Soviet Foreign Minister, which was circulated at the request of the Soviet delegation, Mr. Gromyko made reference to the possibility of a flight of United States aircraft approaching the frontiers of the Soviet Union, in which case, Mr. Gromyko said, "the need to ensure the safety of the Soviet people would require the USSR to take immediate measures to remove the approaching threat". [S/3991, para. 2.]

26. Although we have made it wholly clear that the United States will not attack any country, if Mr. Gromyko's statement represents a sincere concern, no matter how groundless, surely the Soviet Union will agree that the establishment of an acceptable system of inspection would be desirable. Let us attack the cause of the Soviet concerns, not their symptoms. Surely this is what Prime Minister of the Soviet Union, Mr. Khrushchev, had in mind when he said last November: "Our belief and our position are today that conditions should be created that would preclude the possibility of a surprise attack by some countries against others." The United States believes that what is now needed is the will to take constructive action.

27. Geography makes it apparent that inspection in the Arctic area can be at least the first line of approach to the problem of surprise attack. We are loath to believe that the Soviet Government really wants to deny to its people the kind of safeguards which would make surprise attack virtually impossible. We trust that Mr. Sobolev favoured providing such safeguards when he referred to the Soviet Union's wish to promote an improvement in the international situation and to establish the necessary trust among States, and when he stated that the Council should take steps designed to reduce the threat of war.

28. Let me review briefly some of the background to the proposals we are making today.

29. On 21 July 1955, at the Geneva summit meeting, President Eisenhower introduced a proposal which called for "open-skies" inspection over the United States and the USSR, and a mutual exchange of blueprints between the two countries. At that time, he said:

"The United States is ready to proceed in the study and testing of a reliable system of inspections and reporting, and when that system is proved, then to reduce armaments with all others to the extent that the system will provide assured results."²

He envisaged this as a practical step which would reduce the danger of surprise attack, reduce tension and thus create an atmosphere which could lead to further progress.

30. Also at the Geneva Conference, former Soviet Prime Minister Bulganin reaffirmed an earlier Soviet

25. Dans la déclaration du Ministre des affaires étrangères de l'URSS, distribuée à la demande de la délégation de l'Union soviétique, M. Gromyko a évoqué la possibilité de vols d'aéronefs américains à proximité des frontières de l'Union soviétique ; dans ce cas, a dit M. Gromyko, « la nécessité d'assurer la sécurité du peuple soviétique obligera l'URSS à prendre des mesures immédiates pour écarter le danger qui s'approche d'elle ». [S/3991, par. 2.]

26. Nous avons bien précisé que les Etats-Unis n'attaqueront aucun pays, mais si la déclaration de M. Gromyko reflète une préoccupation réelle, aussi dépourvue de fondement qu'elle soit, l'Union soviétique admettra certainement qu'il serait souhaitable d'établir un système d'inspection, qui puisse être accepté par tous. Attaquons-nous à la cause des préoccupations soviétiques, non aux symptômes. C'est sans doute à quoi songeait M. Khrouchtchev, président du Conseil des ministres de l'URSS, lorsqu'il disait en novembre dernier : « Nous croyons et nous soutenons aujourd'hui qu'il y a lieu de créer des conditions qui rendent impossible une attaque par surprise de certains pays contre d'autres. » Les Etats-Unis pensent que ce qu'il faut aujourd'hui, c'est la volonté de prendre une décision constructive.

27. Pour des raisons géographiques, il est clair que l'inspection dans la région arctique peut au moins constituer le premier pas vers la solution du problème de l'attaque par surprise. Nous hésitons à croire que le Gouvernement soviétique désire réellement refuser à son peuple les garanties qui rendraient une telle attaque pratiquement impossible. Nous sommes persuadés que M. Sobolev était favorable à de telles garanties, lorsqu'il a parlé du désir de l'Union soviétique de favoriser une amélioration de la situation internationale et d'établir la confiance nécessaire entre les Etats, et lorsqu'il a déclaré que le Conseil devrait prendre des mesures propres à réduire la menace de guerre.

28. Je ferai brièvement l'historique des propositions que nous présentons aujourd'hui.

29. Le 21 juillet 1955, à la réunion « au sommet » qui s'est tenue à Genève, le président Eisenhower a présenté une proposition d'inspection « à ciel ouvert » des territoires des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique, ainsi qu'un échange mutuel de plans entre les deux pays. Il a déclaré alors :

« Les Etats-Unis sont prêts à entreprendre l'étude et à faire l'essai d'un système sûr d'inspections et de rapports et, lorsque ce système aura été mis à l'épreuve, à réduire leurs armements en même temps que tous les autres pays dans la mesure où ce système aura donné des résultats certains ². »

C'était là, à son avis, une mesure pratique qui diminuerait le danger d'une attaque par surprise et réduirait la tension, créant ainsi un climat propice à de nouveaux progrès.

30. A la même conférence, l'ancien président du Conseil des ministres de l'URSS, M. Boulganine, a

² Official Records of the Disarmament Commission, Supplement for April to December 1955, document DC/71, annex 17.

² Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément d'avril à décembre 1955, document DC/71, annexe 17.

proposal for a system of ground control posts.³ We recognized this as a sound measure, and President Eisenhower, on 11 October 1955, wrote to Mr. Bulganin as follows:

“ I have not forgotten your proposal having to do with stationing inspection teams at key points in our countries, and if you feel this would help to create the better spirit I refer to, we could accept that too.”

31. Since the President's Geneva proposal, the United States, along with other countries, has continued to emphasize the importance of aerial and ground inspection. As the Secretary of State, Mr. Dulles, said on 29 May 1957, we were “ trying to get something started quickly; and as far as we are concerned we will take any area which is sufficiently free of political complications so that the whole process does not get bogged down ”. To this end the United States suggested that we make a beginning in the Arctic region where Soviet and American territory significantly adjoin.

32. No action was taken at that time. Then, last week, the Soviet Union raised the item placed on our agenda, which clearly gave new significance to this earlier Arctic zone proposal. After careful consideration we concluded that this proposal was applicable to the present circumstances.

33. Let me make clear that this United States proposal is made entirely apart from the general topic of disarmament. The United States is not now attempting to bring the subject of disarmament before the Security Council. There is before the Security Council an alleged threat to the peace. We want to dispel any possibility of fear that the peace will be disturbed even accidentally.

34. The United States has never considered that inspection against surprise attack was in itself disarmament. President Eisenhower put forward his “ open-skies ” proposal as a prelude to disarmament, as something that might make disarmament easier. But it was never a part of disarmament, and we do not now put forward this proposal as an entering wedge to bring the disarmament proposal before the Security Council, although we do recognize that under Article 26 of the Charter the Security Council does have responsibility for the establishment of a system for the regulation of armaments. However, that is not now being brought before the Council.

35. Let me talk about the provisions of the draft resolution which the United States has introduced [S/3995].

36. The draft looks towards an agreement establishing mutually acceptable safeguards against surprise attack in an important area.

présenté à nouveau une proposition soviétique tendant à l'établissement d'un système de postes de contrôle terrestre³. Les Etats-Unis ont considéré qu'il s'agissait d'une mesure raisonnable et, le 11 octobre 1955, le président Eisenhower a écrit à M. Boulganine :

« Je n'ai pas oublié votre proposition concernant l'installation d'équipes d'inspection en des points clés de nos pays ; si vous estimez que ce système contribuerait à créer l'esprit meilleur dont j'ai parlé, nous pourrions l'accepter également. »

31. Depuis la proposition faite à Genève par le Président, les Etats-Unis, avec d'autres pays, n'ont cessé de souligner l'importance de l'inspection aérienne et terrestre. Ainsi que l'a dit le Secrétaire d'Etat, M. Dulles, le 29 mai 1957, nous nous efforcions « de mettre rapidement quelque chose en route ; pour notre part, nous accepterions n'importe quelle région qui échappe suffisamment aux complications politiques pour que toute l'opération ne soit pas vouée à l'échec ». A cet effet, les Etats-Unis ont suggéré que l'on commence par la région arctique, où le territoire soviétique et le territoire américain se touchent.

32. A l'époque, aucune mesure n'a été prise. La semaine dernière, la délégation soviétique a soulevé la question inscrite à l'ordre du jour, ce qui a manifestement donné un intérêt nouveau à la proposition antérieure relative à la zone arctique. Après un examen attentif, les Etats-Unis ont conclu que cette proposition valait pour les circonstances actuelles.

33. Je tiens à préciser que la proposition des Etats-Unis est absolument distincte de la question générale du désarmement. Les Etats-Unis ne cherchent pas à entraîner le Conseil dans une discussion sur le désarmement. Le Conseil de sécurité est saisi d'une prétendue menace contre la paix. Nous tenons à dissiper toute possibilité de crainte de voir la paix troublée, même par accident.

34. Les Etats-Unis n'ont jamais considéré que l'inspection contre une attaque par surprise constituait par elle-même un désarmement. Le président Eisenhower a présenté sa proposition « du ciel ouvert » comme un prélude au désarmement, comme une mesure propre à rendre le désarmement plus facile. Mais elle n'a jamais fait partie du désarmement, et les Etats-Unis ne cherchent pas aujourd'hui à frayer la voie à la présentation au Conseil d'une proposition sur le désarmement, bien que, aux termes de l'Article 26 de la Charte, certaines responsabilités incombent au Conseil de sécurité en vue de l'établissement d'un système de réglementation des armements — cependant, ce n'est pas la question qui est actuellement soumise au Conseil.

35. Permettez-moi de dire quelques mots au sujet des dispositions du projet de résolution qu'ont présenté les Etats-Unis [S/3995].

36. Ce projet envisage un accord établissant des garanties mutuellement acceptables contre une attaque par surprise dans une région importante.

³ *Ibid.*, annex 15.

³ *Ibid.*, annexe 15.

37. It recommends prompt establishment of a northern zone of inspection against surprise attack.

38. It calls upon the five countries which engaged in lengthy negotiations on this problem in 1957, together with Denmark and Norway, both of which have also concurred concerning their territories to designate representatives to participate in immediate discussions "with a view to agreeing on the technical arrangements required". This proposal would also apply to any other States having territory north of the Arctic Circle which desire to have such territory included in the inspection zone.

39. The zone open to inspection would include:

"All the territory north of the Arctic Circle of the Soviet Union, Canada, the United States (Alaska), Denmark (Greenland), and Norway; all the territory of Canada, the United States and the Soviet Union west of 140° W. longitude, east of 160° E. longitude and north of 50° N. latitude; ... all the remainder of the Kamchatka peninsula; and all of the Aleutian and Kurile Islands ..."⁴

This proposed inspection zone encompasses a principal area over which the major part of any attack might pass. We believe that this vital region should be brought under international inspection.

40. The United States is open-minded about the technical arrangements for such an international inspection system. This is a matter to be worked out during the course of discussions among the participating States. That is why we have proposed that technical discussions on this matter should begin as soon as possible.

41. Let me emphasize several important considerations regarding an inspection system in the Arctic zone. It should be an agreed international system and not just a national system; any such system should include some means of advance notification of flights and any other movements of military significance in the Arctic zone; there should be radar monitoring of all such flights; and the concept of ground inspection posts, as suggested by the Soviet Union, should be included.

42. In order to make possible the inclusion of several additional segments of territory within the Arctic Circle which are not specifically covered, we have provided in this draft resolution for the participation in our discussions of such other States as have territory within this area and desire its inclusion in the zone of inspection.

43. The draft resolution makes clear that the States concerned must work out the actual inspection system, which means that the final product must be satisfactory to all of them. This provision protects us all.

⁴ *Official Records of the Disarmament Commission, Supplement for January to December 1957, document DC/113, annex 5, sect. VII.*

37. Il recommande la constitution rapide d'une zone septentrionale d'inspection contre une attaque par surprise.

38. Aux termes du projet, les cinq pays qui ont mené en 1957 de longues négociations à ce sujet, ainsi que le Danemark et la Norvège, qui sont d'accord en ce qui concerne leurs territoires, sont invités à désigner des représentants pour prendre part à des entretiens qui auront lieu immédiatement « en vue de parvenir à un accord sur les dispositions techniques requises ». Cette proposition s'appliquerait également à tout autre Etat ayant des territoires au nord du cercle polaire arctique qui désirerait voir ces territoires compris dans la zone d'inspection.

39. La zone ouverte à l'inspection comprendrait :

« Tout le territoire de l'Union soviétique, du Canada, des Etats-Unis d'Amérique (Alaska), du Danemark (Groenland) et de la Norvège situé au nord du cercle polaire arctique ; tout le territoire du Canada, des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique situé à l'ouest du 140^e degré de longitude O., à l'est du 160^e degré de longitude E. et au nord du 50^e parallèle de latitude N. ; ... tout le reste de la péninsule du Kamtchatka ; et l'intégralité des îles Aléoutiennes et Kouriles (...) »⁴

La zone d'inspection proposée englobe une région où, en cas d'attaque, pourrait passer la majeure partie des forces assaillantes. Nous estimons que cette région vitale devrait être placée sous inspection internationale.

40. Les Etats-Unis n'ont pas d'idée préconçue quant aux dispositions techniques à prendre pour l'établissement d'un tel système. C'est là une question à mettre au point au cours de discussions entre les Etats participants. C'est pourquoi nous avons proposé que les entretiens techniques à ce sujet commencent dès que possible.

41. Permettez-moi de souligner quelques points importants en ce qui concerne un système d'inspection de la zone arctique. Il doit s'agir d'un système international arrêté d'un commun accord, et non pas simplement d'un système national ; le système doit comporter la possibilité de prévenir à l'avance des vols et des autres mouvements militaires importants dans la zone arctique ; il doit y avoir une surveillance par radar de tous ces vols ; et l'on devrait reprendre l'idée des postes d'inspection terrestre, telle que l'a suggérée l'Union soviétique.

42. Afin de permettre l'inclusion de plusieurs autres portions de territoire situées à l'intérieur du cercle polaire arctique qui ne sont pas expressément visées, le projet de résolution prévoit la participation aux entretiens des autres Etats qui ont des territoires dans cette région et souhaitent que ces territoires soient inclus dans la zone d'inspection.

43. Le projet de résolution indique clairement que les Etats intéressés doivent mettre au point le système d'inspection, ce qui signifie que le résultat final devra satisfaire chacun d'entre eux. Cette disposition nous protège tous.

⁴ *Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier à décembre 1957, document DC/113, annexe 5, sect. VII.*

44. The United States believes that mutually acceptable arrangements along these or similar lines can be devised, that our proposal is serious, and that it affords a reasonable basis for a discussion which can lead to an agreement.

45. If we can proceed gradually and first experiment with limited measures of aerial and ground inspection, this should facilitate the subsequent expansion of inspection. Once this limited inspection system has proved its value and has begun to rebuild mutual confidence, any suspicions that ulterior motives underlie proposals for aerial inspection arrangements should be removed once and for all.

46. We urge all members of the Council — and all countries concerned — to join in making this beginning. Let us at least lessen our mutual worry over surprise attack. Let us create by our action in this Council today that mutual confidence so essential to progress towards peace. Let us begin the long-sought, long-awaited and long-hoped-for step which will lead us and other nations of the world to the just and durable peace all mankind seeks.

47. This meeting of this Security Council here in New York today could mark the turn in the road for which humanity has been looking. Let us reassure the world by reaching agreement on this important matter. Let us rise to the occasion.

48. Mr. JARRING (Sweden): It is appropriate to recall at the outset that the question of measures designed to prevent surprise attack has in recent years attracted increasing attention. During the debates in the United Nations on the disarmament question, various proposals have been put forward with the aim of achieving, in some form, safeguards against such attack. Under the terms of General Assembly resolution 1148 (XII), adopted on 14 November 1957, a disarmament agreement should provide, *inter alia*, for:

“The progressive establishment of open inspection with ground and aerial components to guard against the possibility of surprise attack.”

49. This question has recently assumed a particular sense of urgency in the light of information which has now been given concerning the extremely high state of preparedness maintained by the big Powers. It is not for Sweden to judge the necessity for this preparedness, but my delegation would wish to make the general observation that a state of preparedness may reach so high a level as to involve, in itself, greater risks to world peace than those it is intended to eliminate. In many countries, this has given cause for serious concern.

50. It is therefore gratifying that the question of measures aimed at achieving safeguards against surprise attack has been brought up for international discussion and that the Security Council is now to give this question thorough consideration.

44. Les Etats-Unis estiment qu'il est possible d'élaborer des arrangements mutuellement acceptables suivant ces principes ou des principes similaires, que leur proposition est sérieuse, et qu'elle peut fournir une base raisonnable de discussion permettant d'aboutir à un accord.

45. Si nous faisons d'abord un essai en commençant par des mesures limitées d'inspection aérienne et terrestre, l'extension ultérieure du système devrait s'en trouver facilitée. Une fois que ce système d'inspection limitée aurait fait ses preuves et contribué à renforcer la confiance mutuelle, tous soupçons d'arrière-pensées chez les auteurs de propositions d'inspection aérienne devraient se trouver dissipés une fois pour toutes.

46. Les Etats-Unis invitent tous les membres du Conseil et tous les pays intéressés à se joindre à eux pour faire ce premier pas. Réduisons au moins notre inquiétude mutuelle d'une attaque par surprise. Par la décision que nous prendrons aujourd'hui au Conseil, établissons cette confiance mutuelle si essentielle au progrès vers la paix. Faisons ce premier pas si longtemps cherché, tant attendu et tant espéré qui nous conduira, nous et les autres pays du monde, à cette paix juste et durable à laquelle aspire l'humanité tout entière.

47. La séance d'aujourd'hui du Conseil de sécurité à New-York pourrait marquer le tournant qu'attend l'humanité. Rassurons le monde en aboutissant à un accord sur cette importante question. Montrons-nous dignes des circonstances.

48. M. JARRING (Suède) [traduit de l'anglais] : Il convient de rappeler au départ que, ces dernières années, la question des mesures destinées à prévenir une attaque par surprise a de plus en plus retenu l'attention. Au cours des débats qui se sont déroulés à l'Organisation des Nations Unies sur le désarmement, diverses propositions ont été présentées qui visaient, sous une forme ou sous une autre, à instituer des garanties contre une attaque de cet ordre. Aux termes de la résolution 1148 (XII) de l'Assemblée générale, adoptée le 14 novembre 1957, un accord sur le désarmement devrait notamment prévoir :

« (La) mise en place progressive d'un système de libre inspection, comportant des éléments terrestres et aériens, destiné à fournir une garantie contre l'éventualité d'une attaque par surprise. »

49. Cette question a récemment revêtu un caractère d'urgence tout particulier étant donné les renseignements fournis au sujet de l'état de préparation extrême des grandes puissances. Il n'appartient pas à la Suède de juger de la nécessité de cette préparation, mais ma délégation tient à faire observer d'une façon générale que l'état de préparation risque d'atteindre un niveau tel qu'il comporte par lui-même de plus grands risques pour la paix du monde que ceux qu'il vise à éliminer. Dans de nombreux pays, cela a causé de graves inquiétudes.

50. Il faut donc se féliciter que la question des mesures tendant à assurer des garanties contre une attaque par surprise ait été proposée à l'examen d'un organe international et que le Conseil de sécurité doive l'étudier de façon approfondie.

51. The first step must reasonably be that the parties concerned — especially the atomic Powers themselves — should agree to examine in common the technical and military possibilities for a system of control and safeguards. These studies may extend over the whole of the problem or be limited to include only a particular geographical zone. The essential thing is that the parties, bearing in mind the seriousness of the problem, should agree to initiate the studies. We feel certain that agreement on this point would by itself greatly contribute to a reduction of international tension.

52. The Swedish Government has for its part expressed the view that it is unrealistic to expect that the disarmament question can be solved otherwise than by stages. Consequently, it has also maintained that one does not further disarmament by insisting on a comprehensive agreement in which all aspects of disarmament would be treated and which would put too much stress on the interdependence of the various disarmament measures.

53. In the light of what I have just said, it is clear that my delegation is prepared to vote in favour of the draft resolution submitted by the representative of the United States [S/3995]. We should, however, like to add one paragraph to the text. This new paragraph, which would be inserted between operative paragraphs 2 and 3 of the United States draft resolution, reads as follows:

“ Expresses the view that such discussions might serve as a useful basis for the deliberations on the disarmament problem at the summit conference, on the convening of which talks are in progress ”.
[S/3998]

54. In deciding its stand on the draft resolution submitted by the representative of the Soviet Union [S/3997], as well as on other proposals on this matter which may be put before the Security Council, my delegation will also be guided by the considerations which I have set forth earlier in this statement.

55. With regard to Sweden's participation in the proposed studies and the inclusion of Swedish territory in the international inspection zone, my Government has not yet been able to complete the deliberations which the importance of the question necessitates. I expect to have further instructions on this point at a later stage.

56. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): The Security Council is once again meeting to discuss the item proposed by the Soviet Union concerning “ urgent measures to put an end to flights by United States military aircraft armed with atomic and hydrogen bombs in the direction of the frontiers of the Soviet Union ”.

57. At the Council's meeting of 21 April 1958 [813th meeting] the Soviet delegation called attention to facts which showed that recently United States Air Force planes, carrying atomic and hydrogen bombs, had repeatedly carried out flights over the Arctic areas in the direction of the territory of the Soviet Union. These flights, as indicated in published reports,

51. Ce qu'il faut en premier lieu, c'est que les parties intéressées — et en particulier les « puissances atomiques » elles-mêmes — décident d'examiner en commun les possibilités techniques et militaires d'un système de contrôle et de garanties. Les études pourront porter sur l'ensemble du problème ou se limiter à une région géographique particulière. L'essentiel demeure que les parties, conscientes de la gravité du problème, s'entendent pour entreprendre les études. Nous sommes certains qu'un accord sur ce point contribuerait grandement par lui-même à réduire la tension internationale.

52. Pour sa part, le Gouvernement suédois a exprimé l'opinion qu'on manquerait de réalisme en croyant que la question du désarmement peut être résolue autrement que par étapes. En conséquence, il a également affirmé que ce ne serait pas servir la cause du désarmement qu'insister sur la conclusion d'un accord général portant sur tous les aspects de la question et soulignant trop l'interdépendance des diverses mesures de désarmement.

53. Etant donné ce que je viens de dire, il est évident que ma délégation est disposée à voter en faveur du projet de résolution des Etats-Unis [S/3995]. Elle voudrait toutefois ajouter un paragraphe au texte proposé. Ce nouveau paragraphe, qui viendrait s'insérer entre les paragraphes 2 et 3 du dispositif du projet de résolution des Etats-Unis, aurait la teneur suivante :

« Exprime l'avis que ces entretiens pourraient utilement servir de base aux délibérations sur le problème du désarmement lors de la conférence au sommet en vue de laquelle des conversations sont en cours. » [S/3998.]

54. Pour prendre position au sujet du projet de résolution présenté par l'Union soviétique [S/3997], ainsi que des autres propositions sur la question dont le Conseil de sécurité pourrait être saisi, ma délégation se laissera également guider par les considérations que j'ai exposées.

55. Quant à la participation de la Suède aux études envisagées et à l'inclusion de territoires suédois dans la zone d'inspection internationale, mon gouvernement n'a pas encore achevé les délibérations qu'exige l'importance de la question. Je pense recevoir de nouvelles instructions à ce sujet à un stade ultérieur.

56. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe] : Le Conseil de sécurité s'est réuni à nouveau pour poursuivre l'examen de la question présentée par l'Union soviétique sous le titre « Adoption de mesures urgentes pour faire cesser les vols d'aéronefs militaires des Etats-Unis d'Amérique, armés de bombes atomiques et de bombes à l'hydrogène, dans la direction des frontières de l'Union soviétique ».

57. A la séance du 21 avril 1958 [813^e séance], la délégation de l'Union soviétique a cité des faits qui attestent que, ces derniers temps, des aéronefs de l'aviation militaire des Etats-Unis d'Amérique, ayant à bord des bombes atomiques et des bombes à l'hydrogène, ont effectué à maintes reprises des vols à travers les régions arctiques, dans la direction du territoire de l'Union

are carried out on a systematic and regular basis. According to the same reports, these planes were ordered to take off when American radar stations reported that Soviet guided missiles were approaching the territory of the United States. Of course, no Soviet missiles have threatened or are threatening the United States, and the American radar stations, as might have been expected, were giving out inaccurate signals.

58. The Soviet delegation called attention to the serious danger to the cause of peace which arises each time American bombers take off in the direction of the Soviet Union's frontiers with a load of hydrogen bombs. The danger to the cause of peace which such flights constitute is obvious, inasmuch as a simple mistake in the transmission of signals might cause a world-wide catastrophe.

59. Official representatives of the United States, in particular here in the Security Council, at first completely denied that such flights had been carried out by United States aircraft. Subsequently, it was alleged that these were training flights. However, all such attempts failed, and the representatives of the United States have now been forced to acknowledge that continued flights by American bombers, carrying atomic and hydrogen bombs, in the direction of the frontiers of the Soviet Union, increase the threat of an outbreak of war as a result of a mistake or an accident.

60. It is characteristic that, even after our appeal to the Security Council, further reports were published indicating that planes of the United States Strategic Air Command have repeatedly carried out flights in the direction of the frontiers of the Soviet Union in order, as the reports say, to strengthen the diplomacy of the United States.

61. The Soviet Government has strongly protested against the provocative acts of the United States Air Force and has demanded that the United States should immediately cease its practice of sending bombers armed with atomic and hydrogen bombs in the direction of the frontiers of the Soviet Union. The Soviet Government has called upon the Governments of other countries to raise their voices in protest too, with a view to delivering the peoples from the nightmarish danger inherent in these acts by the United States Air Force.

62. Nothing has changed since the discussion of this question began in the Council and a real threat to peace continues to exist. This threat to peace comes from one direction — from the United States. The Government of the United States can easily free the world from the fear of a sudden outbreak of a destructive atomic war. It can do this by taking an immediate decision to stop the flights of United States aircraft, carrying atomic and hydrogen bombs, in the direction of the frontiers of the Soviet Union. This is precisely what the Soviet Government was seeking to achieve when it came to the Security Council. Unfortunately, owing to the position taken by the representative of the United States, the Security Council has not yet

soviétique. Comme le montrent les dépêches publiées, ces vols ont un caractère systématique et régulier. D'après ces mêmes informations, l'ordre d'entreprendre ces vols a été donné parce que les stations de radar des Etats-Unis avaient signalé que des engins guidés soviétiques approchaient du territoire des Etats-Unis. Il va sans dire qu'aucun projectile de l'Union soviétique n'a menacé ni ne menace les Etats-Unis, et que les stations de radar américaines ont, comme il fallait s'y attendre, fourni des renseignements inexacts.

58. La délégation soviétique a déjà dénoncé le grave danger qui menace la paix chaque fois que des bombardiers américains chargés de bombes à l'hydrogène se dirigent vers les frontières de l'Union soviétique. Le danger que ces vols font courir à la paix est évident, puisqu'une simple erreur dans la transmission des signaux peut déclencher une catastrophe mondiale.

59. Les représentants officiels des Etats-Unis, et notamment leur représentant au Conseil de sécurité, ont commencé par nier purement et simplement ces vols des aéronefs américains. Par la suite, ils ont tenté de faire croire que ces vols étaient des exercices d'entraînement. Cependant, ces tentatives ont été vaines. A l'heure actuelle, les représentants des Etats-Unis sont bien obligés de reconnaître que le fait de continuer les vols de bombardiers américains, porteurs de bombes atomiques et de bombes à l'hydrogène, dans la direction des frontières de l'Union soviétique accroît le danger de voir éclater la guerre à la suite d'une erreur ou d'un accident.

60. Fait significatif : depuis notre requête au Conseil de sécurité, de nouvelles données publiées ont montré que les aéronefs du Strategic Air Command des Etats-Unis ont effectué des vols répétés en direction des frontières de l'Union soviétique, afin — disaient les communiqués — « d'appuyer la diplomatie des Etats-Unis ».

61. Le Gouvernement soviétique a élevé une protestation énergique contre les actes provocateurs de l'aviation militaire américaine ; il a demandé que les Etats-Unis cessent immédiatement d'envoyer des bombardiers chargés de bombes atomiques et de bombes à l'hydrogène dans la direction des frontières de l'Union soviétique. Le Gouvernement soviétique a invité les gouvernements des autres pays à s'associer à sa protestation et à faire en sorte que les peuples soient délivrés de ce cauchemar et n'aient plus à craindre le danger qui est inhérent à ces opérations de l'aviation américaine.

62. Depuis que l'examen de cette question a commencé au Conseil, rien n'a changé, et il existe toujours un danger réel pour la paix. Ce danger ne vient que d'un côté : des Etats-Unis. Le Gouvernement des Etats-Unis peut aisément délivrer le monde de la crainte de voir éclater soudain une guerre atomique destructrice. Il peut le faire en prenant sans tarder la décision d'arrêter les vols d'aéronefs militaires chargés de bombes atomiques et de bombes à l'hydrogène en direction des frontières de l'Union soviétique. C'est précisément ce que voulait obtenir le Gouvernement soviétique en s'adressant au Conseil de sécurité. Malheureusement, le Conseil de sécurité, en raison de l'attitude adoptée par le représentant des Etats-Unis, n'a pas

taken any measures to avert this threat to peace which continues to hang over the world.

63. The Soviet Union's complaint to the Security Council met with wide response throughout the world. The anxiety and fears felt by the peoples of many countries as a result of the provocative acts of the United States Strategic Air Command were in no way allayed by the soothing statements of official United States representatives and by the inaction of the Security Council.

64. The Government of the United States, instead of taking the only correct decision possible — namely, to stop flights of United States bombers in the direction of the Soviet Union — has undertaken a diversionary manoeuvre in the Security Council. The representative of the United States has called a meeting of the Council and has submitted a draft resolution the purpose of which is certainly not to enable measures to be taken to avert the threat of a sudden outbreak of nuclear war. By submitting its draft resolution, the United States Government is attempting to substitute a discussion on inspection in the Arctic for the question of putting an end to the provocative flights of United States aircraft, carrying atomic and hydrogen bombs in the direction of the frontiers of the Soviet Union. It is thus attempting to give the impression that it is not responsible for the tension created by its own acts. In other words, the United States Government evades the adoption of measures which might really eliminate that tension.

65. The action of the United States Government in raising the question of inspection of territories north of the Arctic Circle not only does nothing to eliminate the threat of a surprise attack and to reduce tension among States, but, on the contrary, reveals once again its real purposes. The authors of the proposal wish to divert the Security Council from the important question raised by the Soviet Government. At the same time, they wish to obtain intelligence data concerning a large part of the territory of the Soviet Union, which is not sending its bombers in the direction of the frontiers of the United States and which is not causing any threat either to the United States or to any other State.

66. The United States proposal for inspection of the Arctic regions cannot eliminate the tension created by the flights of its aircraft carrying atomic and hydrogen bombs unless the United States Government puts an end to these provocative flights. This is precisely the action which the Security Council should recommend to the Government of the United States.

67. An attempt is made in the United States draft resolution to represent matters as if the Soviet Union were threatening the United States with a surprise attack across the Arctic. This is a false and baseless charge. The Soviet Union is consistently carrying out a peace-loving policy, the basic aim of which is the maintenance and strengthening of peace. We do not propose to attack anyone, and there are no facts which would warrant an assumption that we do.

encore pris les mesures nécessaires pour prévenir la menace à la paix qui continue à peser sur le monde.

63. La requête de l'Union soviétique au Conseil de sécurité a eu un large retentissement dans le monde entier. L'inquiétude et les appréhensions que les provocations du Strategic Air Command américain ont suscitées parmi les populations de nombreux pays n'ont point été dissipées par les déclarations apaisantes des représentants officiels des Etats-Unis, ni par l'inaction du Conseil de sécurité.

64. Au lieu de prendre l'unique décision juste dans ce cas, au lieu d'arrêter les vols des bombardiers américains en direction de l'Union soviétique, le Gouvernement des Etats-Unis a entrepris une manœuvre de diversion au Conseil de sécurité. Le représentant des Etats-Unis a convoqué le Conseil et l'a saisi d'un projet de résolution qui n'a nullement pour objet d'adopter des mesures propres à détourner la menace du déclenchement soudain d'une guerre nucléaire. En déposant son projet de résolution, le Gouvernement des Etats-Unis essaie de changer la question : au lieu de discuter de la cessation des vols provocateurs que les avions américains chargés de bombes atomiques et de bombes à l'hydrogène effectuent vers les frontières de l'Union soviétique, il propose d'ouvrir un débat sur la création d'une zone d'inspection dans les régions arctiques. Il compte ainsi se soustraire à la responsabilité qui lui incombe en raison de la tension provoquée par ces actes des Etats-Unis. En d'autres termes, le Gouvernement des Etats-Unis refuse d'adopter les mesures qui pourraient réellement dissiper cette tension.

65. En soulevant la question de l'inspection des territoires situés au nord du cercle polaire arctique, le Gouvernement des Etats-Unis ne fait rien pour prévenir le danger d'une attaque par surprise ni pour réduire la tension dans les relations entre Etats. Il montre au contraire, une fois de plus, quelles sont les intentions véritables des auteurs de cette proposition. Ceux-ci cherchent à distraire le Conseil de sécurité de l'importante question qu'a soulevée le Gouvernement soviétique. En même temps, ils veulent obtenir des renseignements militaires sur une partie considérable du territoire de l'Union soviétique — qui, elle, n'envoie pas de bombardiers vers les frontières des Etats-Unis, et ne fait peser aucune menace, ni sur les Etats-Unis ni sur aucun autre Etat.

66. La proposition des Etats-Unis concernant l'inspection de la région arctique n'arrivera pas à supprimer la tension créée par les vols des avions américains chargés de bombes atomiques et de bombes à l'hydrogène, à moins que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique ne mette fin à ces vols de provocation. C'est précisément cette mesure que le Conseil de sécurité doit recommander au Gouvernement des Etats-Unis.

67. Les auteurs du projet de résolution des Etats-Unis voudraient faire croire que les Etats-Unis sont menacés d'être attaqués brusquement, à travers l'Arctique, par l'Union soviétique. Tentative hypocrite, menée avec de piètres moyens. L'Union soviétique ne cesse de poursuivre sa politique pacifique, dont le but essentiel est de maintenir et de consolider la paix. Nous n'avons pas l'intention d'attaquer qui que ce soit, et il n'y a pas de faits qui établissent le contraire.

68. No devices by United States diplomats or manoeuvres by the United States representative in the Security Council can alter the fact that tension in the Arctic region is due entirely to the acts of the United States in dispatching aircraft carrying atomic and hydrogen bombs in the direction of the frontiers of the Soviet Union. One thing is perfectly clear to all: a decision by the United States Government to put an immediate end to those flights is all that is needed to eliminate that tension.

69. The United States proposal to separate the question of an Arctic zone of inspection from the general problem of disarmament does not indicate a readiness to put an end to this dangerous playing with atomic weapons nor a desire to solve the problem of disarmament.

70. In fact, what is the use of the United States proposal to establish an Arctic inspection zone when United States military authorities refuse to put an end to provocative flights by their bombers carrying nuclear weapons in the direction of targets mapped out by their staffs in the territory of the Soviet Union? Would such inspection prevent falling meteorites or electromagnetic disturbances from appearing on radar screens to serve as a pretext for dispatching United States bombers to targets in the Soviet Union?

71. Or would the inspection of the Arctic wastes cause the United States to liquidate its military bases on foreign soil from which its bombers, carrying nuclear weapons, are systematically dispatched to the peaceful cities of the Soviet Union whenever some United States technician thinks he sees a "danger" on a radar screen?

72. Can this proposal be designed to bring about an early settlement of the disarmament problem? Is it by any chance intended to promote the implementation of the General Assembly's directives concerning the prohibition of the use and manufacture of nuclear weapons, the conversion of existing stocks of such weapons for peaceful purposes, a substantial reduction in conventional arms and armed forces, and the establishment of effective international control over these measures?

73. These questions need only be raised for it to be perfectly obvious that the proposal submitted by the United States has no relation either to a settlement of the disarmament problem or to the elimination of the existing threat to peace.

74. What purpose does the United States seek to achieve by introducing a completely new question, namely, that of the establishment of an inspection zone in the Arctic region, during consideration of the question entitled "Urgent measures to put an end to flights by United States military aircraft armed with atomic and hydrogen bombs in the direction of the frontiers of the Soviet Union"? Its purpose can only be to divert public opinion from the terrible danger inherent in the continued flights of United States bombers, armed with nuclear weapons, in the direction

68. Les artifices de la diplomatie américaine, les manœuvres du représentant des Etats-Unis au Conseil de sécurité, n'y changeront rien : la tension dans les régions arctiques n'a pas d'autre cause que l'initiative des Etats-Unis, qui envoient des avions chargés de bombes atomiques et de bombes à l'hydrogène vers les frontières de l'Union soviétique. De toute évidence, il suffit, pour éliminer cette tension, que le Gouvernement des Etats-Unis décide d'arrêter immédiatement ces vols.

69. Les Etats-Unis proposent de séparer du problème général du désarmement la question d'une zone septentrionale d'inspection ; cette proposition ne témoigne ni du désir d'arrêter ce jeu dangereux avec les armes atomiques, ni de la volonté de résoudre le problème du désarmement.

70. En fait, que vaut la proposition des Etats-Unis tendant à créer dans les régions arctiques une zone d'inspection, si on la rapproche du refus, par les autorités militaires américaines, d'arrêter les vols de provocation des bombardiers chargés d'armes nucléaires vers des objectifs désignés par les états-majors américains sur le territoire de l'Union soviétique? L'inspection arrêtera-t-elle les chutes de météorites, ou les perturbations électromagnétiques dont l'apparition sur les écrans de radar sert actuellement de prétexte à l'envoi de bombardiers américains vers des objectifs situés dans l'Union soviétique?

71. Peut-être aussi l'inspection des glaces de l'Arctique incitera-t-elle les Etats-Unis d'Amérique à supprimer leurs bases militaires en territoire étranger, d'où les bombardiers américains s'envolent régulièrement, avec leurs bombes nucléaires, vers les villes paisibles de l'Union soviétique, chaque fois que quelque technicien américain croit déceler un « danger » sur l'écran de son radar?

72. Cette proposition serait-elle destinée à résoudre rapidement le problème du désarmement? Aurait-elle pour but de faciliter l'exécution des directives de l'Assemblée générale qui concernent l'interdiction de l'emploi et de la fabrication des armes nucléaires, l'affectation des stocks existants d'armes nucléaires à des fins pacifiques, la réduction substantielle des forces armées et des armements de type classique, et enfin l'établissement d'un contrôle international efficace garantissant l'application de ces mesures?

73. Il suffit de poser ces questions pour se rendre à l'évidence : la proposition présentée par les Etats-Unis n'a aucun rapport ni avec la solution du problème du désarmement, ni avec l'élimination de la menace qui pèse actuellement sur la paix.

74. Quel but visent donc les Etats-Unis en soulevant, alors que le Conseil débat la question intitulée « Adoption de mesures urgentes pour faire cesser les vols d'aéronefs militaires des Etats-Unis d'Amérique, armés de bombes atomiques et de bombes à l'hydrogène, dans la direction des frontières de l'Union soviétique », une question entièrement nouvelle, celle de la création d'une zone d'inspection dans les régions arctiques? Ils ne peuvent avoir qu'un seul but : détourner l'attention mondiale du danger — proprement terrible par les conséquences catastrophiques qu'il peut avoir pour des

of the frontiers of the Soviet Union, and the risk of catastrophic consequences to millions of people which these flights entail.

75. Mr. Lodge has made it clear to us that these flights will be continued. Consequently, the peoples of the world will remain in a state of deep anxiety over their fate and the fate of peace on earth; tension will be maintained in relations among States. Inspection flights over the Arctic ice cannot possibly dispel the legitimate concern of the peoples or reduce the tension now existing in the world.

76. The action of the United States Government in raising the question of inspection in the Arctic merely proves once again that it does not seriously intend to have the United Nations take up truly important questions in the interests of peace and of eliminating the threat of war. It is clear to anyone who soberly appraises the situation that the group of States called upon to consider the question of inspection, in complete isolation from any disarmament questions, shows an even stronger bias than does the membership of the Disarmament Commission.

77. By acting in this manner, the Government of the United States is continuing to abuse its position in the United Nations, and in particular in the Security Council; as in the past, it is relying on a mathematical majority of votes instead of seeking a mutually acceptable agreement among the States concerned.

78. The submission of the United States draft resolution to the Security Council can be interpreted only as an attempt to impose a decision on one aspect of the disarmament problem by holding a vote in a body the majority of whose members are linked by military agreements. However, such methods cannot succeed. The entire course of disarmament negotiations in the United Nations has shown that imposed decisions by no means lead to a solution of the disarmament problem, and remain on paper. The disarmament problem cannot be solved by a vote. The only real road to a solution is that of negotiation on the basis of equality and mutual recognition of the need to guarantee the security of both sides.

79. The Soviet Government believes that at the present time effective measures to avert the threat of war, to produce a shift towards a healthier international atmosphere, to create proper conditions for the peaceful co-operation of all States, can best be taken at a conference of heads of Government. The Soviet Government, desiring the swiftest solution of urgent international questions, particularly the disarmament problem which so vitally affects the cause of peace, has proposed that this conference should discuss and take action on those highly important questions, agreement on which would bring the solution of the disarmament problem as a whole within the realm of possibility.

millions d'hommes — que présente la continuation des vols de bombardiers américains, armés d'engins nucléaires, vers les frontières de l'Union soviétique.

75. M. Lodge nous a fait clairement comprendre que ces vols se poursuivront. En conséquence, les peuples du monde continueront à éprouver les plus vives inquiétudes pour leur sort, pour la paix du monde, et les relations internationales demeureront tendues. Aucun vol d'inspection au-dessus des glaces arctiques ne pourra dissiper l'angoisse légitime des peuples, ni atténuer la tension dont souffre actuellement le monde.

76. En soulevant la question de la création d'un système d'inspection dans la région arctique, le Gouvernement des États-Unis montre une fois de plus qu'il n'a pas vraiment l'intention d'aider l'Organisation des Nations Unies à s'occuper de questions réellement importantes dans l'intérêt de la paix, et à écarter le danger de guerre. Pour quiconque juge froidement la situation, il est clair que le groupe d'États auquel on propose d'étudier la question de l'inspection, en isolant d'ailleurs entièrement cette question des problèmes du désarmement, a une composition encore plus déséquilibrée que la Commission du désarmement.

77. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, en agissant ainsi, continue à abuser de sa situation dans l'Organisation des Nations Unies, et en particulier au Conseil de sécurité; il compte comme par le passé sur la majorité numérique des voix, au lieu de rechercher un accord mutuellement acceptable entre les gouvernements intéressés.

78. Le dépôt du projet de résolution des États-Unis au Conseil de sécurité ne peut être interprété que comme une tentative d'imposer une décision sur l'un des aspects du désarmement grâce à un vote pris dans un organe dont la plupart des membres sont liés entre eux par des accords militaires. Or, de telles méthodes ne peuvent aboutir. Tout le déroulement des négociations sur le désarmement à l'Organisation des Nations Unies a montré que des décisions imposées ne conduisent nullement à une solution du problème du désarmement et qu'elles restent des décisions purement théoriques. On ne peut régler le problème du désarmement par un vote. La seule voie possible est celle de négociations menées sur la base de l'égalité et de la reconnaissance mutuelle de la nécessité, pour les deux parties, d'assurer leur sécurité.

79. Le Gouvernement de l'Union soviétique estime que c'est à une conférence des chefs de gouvernement que l'on peut prendre le plus efficacement, à l'heure actuelle, des mesures réellement propres à supprimer la menace d'une nouvelle guerre, à provoquer un revirement dans toute la situation internationale, et à créer les conditions nécessaires à la coopération pacifique de tous les États. Désireux de voir intervenir rapidement une solution des questions internationales urgentes — et, avant tout, du problème du désarmement, dont la paix dépend au premier chef, le Gouvernement soviétique a proposé que cette conférence étudie, en prenant des mesures concrètes à leur sujet, ces questions extrêmement importantes, afin d'aboutir à une entente qui permettrait de régler de façon pratique l'ensemble du problème du désarmement.

80. I shall enumerate the questions which the Soviet Government has proposed for the agenda of a summit conference: (1) the immediate cessation of tests of atomic and hydrogen weapons; (2) the renunciation by the Soviet Union, the United States and the United Kingdom of the use of nuclear weapons; (3) the establishment in central Europe of a zone free of atomic weapons; (4) the prohibition of the use of outer space for military purposes and liquidation of military bases in foreign territory; (5) the conclusion of a non-aggression agreement between the States members of the North Atlantic Treaty Organization and the States signatories of the Warsaw Treaty; (6) a reduction in the number of foreign troops stationed on the territory of Germany and other European States; (7) the working out of an agreement on questions connected with the prevention of surprise attacks; and (8) other questions.

81. Surely it is clear that the speediest possible consideration of these questions at a conference of heads of Government and an agreement among them to take specific measures will truly contribute to the strengthening of peace and confidence among nations, whereas the manoeuvres of the United States in the Security Council can only hinder their attainment.

82. If the United States Government is really interested in business-like consideration of the question of preventing surprise attacks, it knows full well that the only way to achieve this is to discuss the matter at a conference of the heads of Government.

83. The Security Council, for its part, can also make a useful contribution to the cause of strengthening peace and easing international tension by recommending that a conference of heads of Government should be held at the earliest possible date. This is precisely what the USSR delegation, in submitting its new draft resolution, calls upon the Security Council to do. The text of the draft is as follows:

"The Security Council,

"Having examined the question submitted by the Soviet Union concerning 'Urgent measures to put an end to flights by the United States military aircraft armed with atomic and hydrogen bombs in the direction of the frontiers of the Soviet Union'"

"Considering that the practice of making such flights increases tension in international relations, constitutes a threat to the security of nations and, if continued, may lead to a breach of world peace and the unleashing of an atomic war of annihilation,

"Calls upon the United States to refrain from sending its military aircraft carrying atomic and hydrogen bombs towards the frontiers of other States for the purpose of creating a threat to their security or staging military demonstrations;

"Mindful of the necessity for taking steps as soon as possible to avert the threat of atomic warfare and ease international tension"

80. Je vais énumérer ces questions, que le Gouvernement soviétique a proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la conférence « au sommet » : 1) cessation immédiate des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène ; 2) renonciation par l'Union soviétique, les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni à l'emploi d'armes nucléaires ; 3) création, en Europe centrale, d'une zone d'où toute arme atomique serait exclue ; 4) interdiction de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins militaires, et suppression des bases militaires établies en territoire étranger ; 5) conclusion d'un accord de non-agression entre les Etats membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord et les Etats signataires du Traité de Varsovie ; 6) réduction des effectifs des troupes étrangères stationnées sur le territoire de l'Allemagne et dans d'autres Etats européens ; 7) élaboration d'un accord sur les questions liées à la prévention d'une attaque par surprise ; 8) autres questions.

81. N'est-il pas évident qu'un prompt examen de ces questions par les chefs de gouvernement, à la conférence, et la réalisation d'une entente entre eux sur l'adoption de mesures concrètes, contribueraient effectivement à raffermir la paix et la confiance entre les peuples, alors que les manoeuvres des Etats-Unis au Conseil de sécurité ne peuvent qu'entraver l'obtention de ce résultat ?

82. Si le Gouvernement des Etats-Unis désire vraiment un débat sérieux sur la question de la prévention d'une attaque par surprise, il sait fort bien que le seul moyen d'y parvenir est d'en saisir une conférence des chefs de gouvernement.

83. Le Conseil de sécurité, pour sa part, peut aussi contribuer utilement à renforcer la paix et à réduire la tension internationale en se prononçant en faveur de la prompte convocation d'une conférence des chefs de gouvernement. C'est précisément à quoi la délégation de l'URSS invite le Conseil, en présentant son nouveau projet de résolution, ainsi conçu :

"Le Conseil de sécurité,

"Ayant examiné la question proposée par l'Union soviétique, intitulée « Adoption de mesures urgentes pour faire cesser les vols d'aéronefs militaires des Etats-Unis d'Amérique, armés de bombes atomiques et de bombes à l'hydrogène, dans la direction des frontières de l'Union soviétique »,

"Considérant que la pratique de tels vols accroît la tension dans les relations entre les Etats, crée une menace à la sécurité des peuples et risque d'entraîner, si elle se poursuit, une rupture de la paix universelle et le déclenchement d'une guerre atomique d'extermination,

"Invite les Etats-Unis d'Amérique à s'abstenir d'envoyer leurs aéronefs militaires, chargés de bombes atomiques et de bombes à l'hydrogène, vers les frontières d'autres Etats en vue de créer une menace à leur sécurité ou à des fins de démonstrations militaires ;

"Conscient de la nécessité de prendre aussitôt que possible des mesures pour écarter la menace d'une guerre atomique et réduire la tension internationale,

“ Notes with satisfaction that preliminary talks are in progress between the interested States with a view to the convening of a summit conference to discuss a number of urgent problems, including the question of drawing up measures to preclude the danger of surprise attack;

“ Expresses the hope that the summit conference will be held at the earliest possible date.” [S/3997]

84. The Soviet delegation calls upon the Security Council to take effective measures to halt the flights of United States bombers carrying atomic and hydrogen bombs towards the frontiers of the Soviet Union. In making this request, the Soviet Union is motivated by the desire to preserve and consolidate peace.

85. The preservation of peace and the prevention of a new war are matters which concern not only the people of the Soviet Union but also the people of the United States, and the peoples of the entire world.

The meeting rose at 1.15 p.m.

« Note avec satisfaction que les Etats intéressés ont engagé des pourparlers préliminaires en vue de la convocation d'une conférence des chefs de gouvernement chargée de discuter certains problèmes urgents, notamment la question de l'élaboration de mesures destinées à prévenir le danger d'une attaque par surprise ; et

« Exprime l'espoir que la Conférence des chefs de gouvernement se tiendra à une date aussi rapprochée que possible. » [S/3997.]

84. La délégation de l'Union soviétique invite le Conseil de sécurité à adopter des mesures efficaces pour faire cesser les vols des bombardiers américains, chargés de bombes atomiques et de bombes à l'hydrogène, vers les frontières de l'Union soviétique. Cette demande de l'Union soviétique est dictée par le désir de maintenir et de consolider la paix.

85. Le maintien de la paix et la prévention d'une nouvelle guerre intéressent non seulement le peuple de l'Union soviétique, mais aussi celui des Etats-Unis d'Amérique et tous les peuples du monde.

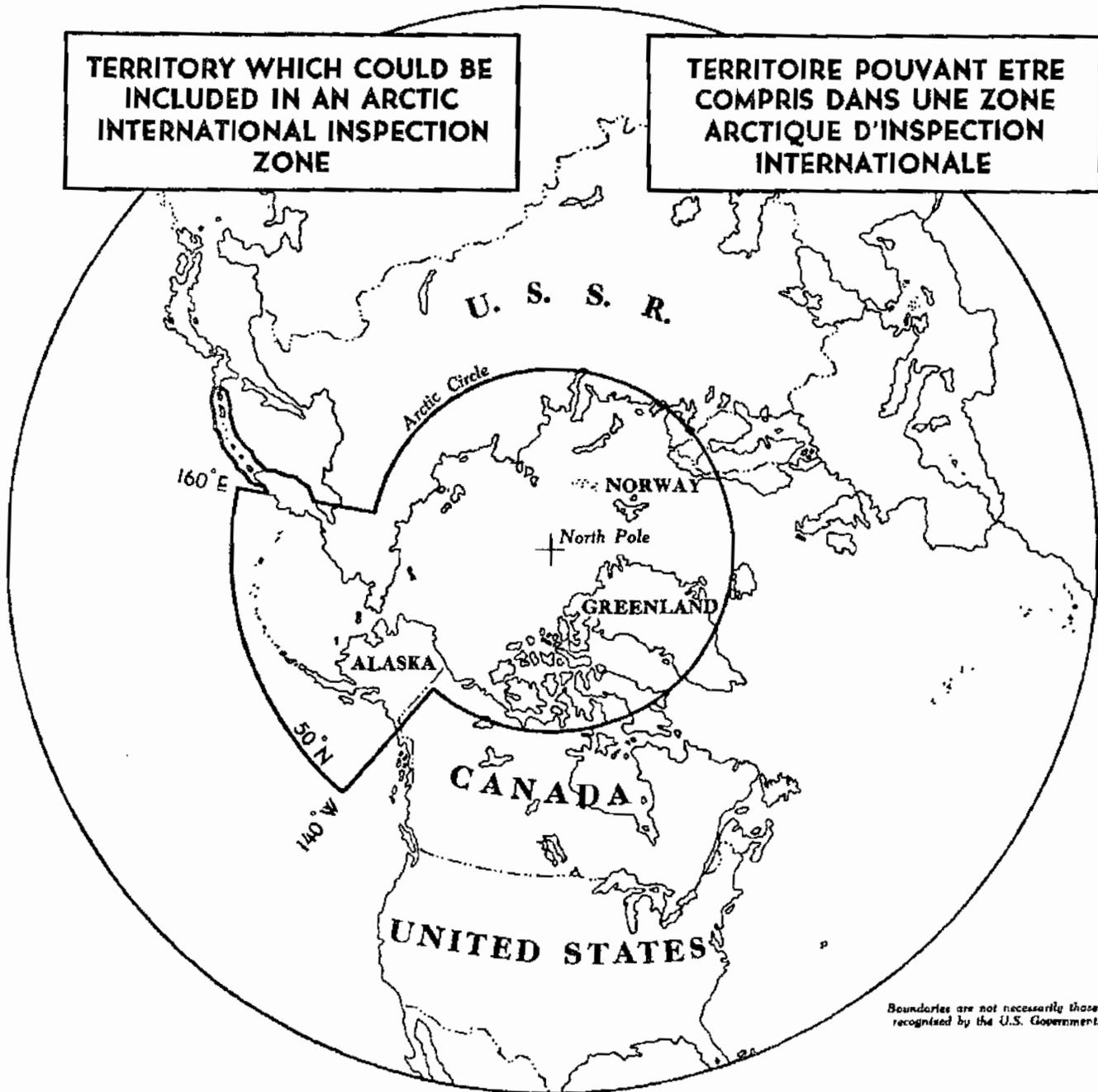
La séance est levée à 13 h. 15.

ANNEX

Map supplied by the delegation of the United States of America, of the area referred to in the statement at the 814th meeting of the Council by the representative of the United States of America.

ANNEXE

Carte de la région dont il est question dans la déclaration faite par le représentant des Etats-Unis d'Amérique à la 814^e séance du Conseil (carte communiquée par la délégation des Etats-Unis d'Amérique).



**SALES AGENTS FOR UNITED NATIONS PUBLICATIONS
DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES**

ARGENTINA-ARGENTINE
Editorial Sudamericana S.A., Alsina 500,
Buenos Aires.

AUSTRALIA-AUSTRALIE
H. A. Goddard, A.M.P. Bldg., 50 Miller
St., North Sydney;
90 Queen St., Melbourne.
Melbourne University Press, Carlton N.3,
Victoria.

AUSTRIA-AUTRICHE
Gerold & Co., Graban 31, Wien, 1.
B. Wüllerstorff, Markus-Straße 10,
Salzburg.

BELGIUM-BELGIQUE
Agence et Messageries de la Presse S.A.,
14-22, rue du Fensil, Bruxelles.
W. H. Smith & Son, 71-75, boulevard
Adolphe-Mox, Bruxelles.

BOHemia-BOHÉMIE
Libreria Selecciones, Castilla 972, La Paz.

BRAZIL-BRESIL
Livreria Agir, Rua de Janeiro, 556 Paula
and Belo Horizonte.

CAMBODIA-CAMBODGE
Papeterie-Librairie Nouvelle, Albert Por-
tail, 14, avenue Boullache, Phnom-Penh.

CANADA
Ryerson Press, 299 Queen St. West,
Toronto.

CEYLON-CÉYLAN
Lake House Bookshop, The Associated
Newspapers of Ceylon, Ltd., P. O. Box
244, Colombo.

CHILE-CHILI
Editorial del Pacifico, Ahumada 57,
Santiago.
Libreria Ivans, Castilla 205, Santiago.

CHINA-CHINE
The World Book Co., Ltd., 99 Chung
King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan.
The Commercial Press Ltd., 211 Honan
Rd., Shanghai.

COLOMBIA-COLOMBIE
Libreria America, Medellin.
Libreria Buchholz Galería, Bogotá.
Libreria Nacional Ltda., Barranquilla.

COSTA RICA-COSTA-RICA
Trajes Hermanos, Apartado 1313, San
José.

CUBA
La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.

CZECHOSLOVAKIA-CHECOSLOVAQUIE
Československý Spisovatel, Národní Tržda
9, Praha 1.

DENMARK-DANEMARK
Einar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6,
København, K.

**DOMINICAN REPUBLIC-
REPUBLIQUE DOMINICAINE**
Libreria Dominicana, Mercedes 49, Clu-
dad Trujillo.

ECUADOR-EQUATEUR
Libreria Científica, Guayaquil and Quito.

EL SALVADOR-SALVADOR
Manuel Navas y Cia., 1a. Avenida sur
87, San Salvador.

FINLAND-FINLANDE
Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu,
Helsinki.

FRANCE
Editions A. Pédone, 13, rue Soufflot,
Paris (Ve).

GERMANY-ALLEMAGNE
R. Eisenschmidt, Kaiserstrasse 49, Frank-
furt/Main.
Elwert & Maurer, Hauptstrasse 101, Berlin-
Schöneberg.
Alexander Horn, Spiegelgasse 9, Wies-
baden.
W. E. Saarbach, Gereonstrasse 25-29,
Köln (22c).

GREECE-GRECE
Kauffmann Bookshop, 28 Stadion Street,
Athènes.

GUATEMALA
Sociedad Económica Financiera, Edificio
Brit. Despacho 207, 6a Avenida 14-33,
Zona 1, Guatemala City.

HAITI
Librairie "A la Caravelle", Boite postale
111-B, Port-au-Prince.

HONDURAS
Libreria Panamericana, Tegucigalpa.

HONG KONG-HONG-KONG
The Swindon Book Co., 25 Nathan Road,
Kowloon.

ICELAND-ISLANDE
Bokavarlan Sigfusur Eymundssonar H.
F., Austurstræti 18, Reykjavik.

INDIA-INDE
Orient Longmans, Calcutta, Bombay, Mad-
ras and New Delhi.
Oxford Book & Stationery Co., New
Delhi and Calcutta.
P. Varadachary & Co., Madras.

INDONESIA-INDONESIE
Pembangunan, Ltd., Gunung Sahari 84,
Djakarta.

IRAN
"Guilty", 482, avenue Ferdowsi, Teheran.

IRAQ-IRAQ
Mackenzie's Bookshop, Baghdad.

ISRAEL
Blumstein's Bookstores Ltd., 35 Allenby
Road, Tel-Aviv.

ITALY-ITALIE
Libreria Commissionaria Sansoni, Via
Gino Capponi 26, Firenze.

JAPAN-JAPON
Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nishime,
Nishinbashi, Tokyo.

LEBANON-LIBAN
Librairie Universelle, Beyrouth.

LIBERIA
J. Momolu Kamara, Monrovia.

LUXEMBOURG
Librairie J. Schummer, Luxembourg.

MEXICO-MEXIQUE
Editorial Hermes S.A., Ignacio Mariscal
41, México, D.F.

NETHERLANDS-PAYS-BAS
N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout
9, 's-Gravenhage.

NEW ZEALAND-NOUVELLE-ZELANDE
United Nations Association of New Zea-
land, C.P.O. 1011, Wellington.

NORWAY-NORVEGE
Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Au-
gustsgt. 7A, Oslo.

PAKISTAN
The Pakistan Co-operative Book Society,
Dacca, East Pakistan (and at Chittagong),
Publishers United Ltd., Lahore.
Thomas & Thomas, Karachi, 3.

PANAMA
José Monóndez, Plaza de Arango, Pa-
namá.

PARAGUAY
Agencia de Librerías de Salvador Nizza,
Calle Pío. Franca No. 39-43, Asunción.

PERU-PÉROU
Libreria Internacional del Perú, S.A.,
Lima and Arequipa.

PHILIPPINES
Alamir's Book Store, 749 Rizal Avenue,
Manila.

PORTUGAL
Livreria Rodrigues, 186 Rua Aurea, Lis-
boa.

SINGAPORE-SINGAPOUR
The City Book Store, Ltd., Winchester
House, Collyer Quay.

SPAIN-ESPAGNE
Libreria Bosch, 11 Ronda Universidad,
Barcelona.
Libreria Mundial-Pressa, Lagasca 38, Ma-
drid.

SWEDEN-SUEDE
C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-B,
Fredsgatan 2, Stockholm.

SWITZERLAND-SUISSE
Librairie Payot S.A., Lausanne, Genève.
Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, Zurich 1.

THAILAND-THAÏLANDE
Prasarn Mit Ltd., 55 Chakrawat Road,
Wat Tuk, Bangkok.

TURKEY-TURQUIE
Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi,
Beyoglu, Istanbul.

**UNION OF SOUTH AFRICA-
UNION SUD-AFRICAINE**
Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Box
724, Pretoria.

**UNITED ARAB REPUBLIC-
REPUBLIQUE ARABE UNIE**
Librairie "La Renaissance d'Egypte", 9
Sh. Adly Pasha, Cairo.
Librairie Universelle, Damas.

UNITED KINGDOM-ROYAUME-UNI
H. M. Stationery Office, P.O. Box 569,
London, S.E.1 (and at H.M.S.O. shops).

**UNITED STATES OF AMERICA-
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**
International Documents Service, Colum-
bia University Press, 2960 Broadway,
New York 27, N. Y.

URUGUAY
Representación de Editoriales, Prof. H.
D'Elia, Av. 18 de Julio 1333, Monte-
video.

VENEZUELA
Libreria del Este, Av. Miranda, No. 52,
Edif. Galipón, Caracas.

VIET-NAM
Papeterie-Librairie Nouvelle, Albert Por-
tail, Boite postale 283, Saigon.

YUGOSLAVIA-YOUGOSLAVIE
Cankarjeva Založba, Ljubljana, Slovenja.
Džavna Proluzeca, Jugoslovenska
Knjiga, Terzije 27/11, Beograd.

(5882)

Orders and inquiries from countries where sales agents have not yet been appointed may be sent to Sales and Circulation Section, United Nations, New York, U.S.A.; or Sales Section, United Nations Office, Palais des Nations, Geneva, Switzerland.

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes et de la distribution, Organisation des Nations Unies, New-York (États-Unis d'Amérique), ou à la Section des ventes, Organisation des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).